20

ÉPÎTRE

A LA NATION FRANÇAISE.

French Nation

Malo Periculosam libertatem quàm quietum servitium.

A LONDRES.

1788.

BRITISH MUSEUM

ÉPÎTRE

A LA NATION FRANCAISE.

L'ÉPOQUE préſente ſera une des plus mémorables de la monarchie, moins par les événemens qui ont déjà eu lieu, que par ceux qu'on a droit d'attendre. Ce moment eſt déciſif, & va fixer le ſort de la nation. (qui ſait pour combien de tems?) Ou elle ſortira enfin de l'eſclavage honteux dont elle eſt victime, ou elle retombera dans ſes fers plus aſſervie que jamais, & ſa rechûte ſera d'autant plus dangereuſe, que les efforts qu'elle aura fait pour briſer ſes chaînes auront été plus violens. Cet arrêt eſt ſur: d'un côté, le deſpotiſme devenu plus féroce encore par ſon triomphe, & irrité des contrarietés qu'il aura rencontré, ne négligera rien pour ſe mettre à l'abri de pareils déplaiſirs à l'avenir; & de l'autre, la nation abattue, fatiguée de ſes vaines tentatives, ſans courage, ſans moyens, donnera une entière priſe

ſur elle-même, & ne pourra rien oppoſer aux prétentions ſans frein de ſon terrible adverſaire.

C'eſt ainſi que Louis XIV parvint à cette autorité abſolue qu'il ſemble avoir laiſſé en héritage à ſes ſucceſſeurs: peut-être il ne l'eut jamais obtenu ſans les orages qui agiterent ſa minorité; mais ces orages lui firent connoître les charmes d'un pouvoir ſans bornes, lui en donnerent le deſir & lui en faciliterent les moyens, parce que les peuples épuiſés par les ſecouſſes des factions qui les agitoient en tout ſens, s'abandonnerent enfin d'eux mêmes à un ſommeil dangereux pour leur liberté. Ils ne ſe reveillerent plus ſous ce monarque, ou l'éclat de leurs fers les ſéduiſit tellement qu'il les empêche d'en ſentir le poids, & qu'ils furent orgueilleux d'être les eſclaves d'un vainqueur ſi grand.

Il en faut convenir, il eſt des princes qui ſemblent juſtifier pour ainſi dire le deſpotiſme, tels furent Frédéric dernier, roi de Pruſſe, & Louis XIV: l'un n'ayant d'autres deſirs que de donner de la dignité à ſon empire, & de procurer la félicité de ſes ſujets; l'autre préférant l'éclat de ſon royaume à ſon véritable bien-être & accordant plus aux jouiſſances de la vanité qu'aux beſoins réels, mais en cela même flattant le goût de ſon peuples, envieux ſur-tout de briller: tous deux élévés au deſſus de ceux à qui ils

commandoient plutôt par leur ame & par leurs talens, que par leur naiſſance & par leur place. Quelle prince eut jamais de meilleures intentions pour la proſpérité de ſon peuple, & plus de capacité pour les exécuter que le Roi de Pruſſe? Qui fut plus avide de cette gloire de faſte & de repréſentation qui plait tant aux Français que Louis XIV? Ils ne laiſſoient donc en quelque ſorte l'un & l'autre rien à deſirer a leurs ſujets, qui ne pouvoient voir qu'avec ſatisfaction la puiſſance la plus étendue dans les mains de ſes ſouverains qui l'employoient ſi à leur gré: c'eſt ainſi qu'on laiſſa prendre, ſans murmurer, à leur domination, toute l'extenſion qu'il leur plut de lui donner.

Quand le deſpotiſme ſe conforme aux vues de la nation ſur laquelle il s'exerce, on peut le comparer a la dictature Romaine: comme cette magiſtrature il peut avoir des effets ſalutaires; mais pour ne pas entraîner les plus funeſtes abus, il faudroit qu'il fut, ainſi qu'elle, limité à un tems très-court & confié a des perſonnes choiſies. Heureux peuples que les Romains qui, en adoptant les formes majeſtueuſes & nobles du gouvernement républicain, avoient cependant ſus encore ſe ménager en même tems les avantages du gouvernement contraire. On ne doit pas s'étonner qu'ils ſoient devenus les maîtres du monde; mais il eſt impoſſible que le deſpotiſme ſoit la

baſe du gouvernement, bon & conforme aux droits & à la dignité de l'homme ; cela eſt impoſſible, dis-je, lorſqu'il n'eſt point paſſager, & ſur-tout qu'il ſe tranſmet comme un bien de ſucceſſions à une ſérie de ſouverains, qui en font tour-à-tour l'inſtrument de leur paſſion, qui n'eſt que très-rarement celle du bien public. Il ne peut alors produire qu'un amas honteux d'opprobres & de miſeres.

Une conſidération milite puiſſamment contre le deſpotiſme, & détruit de fond en comble tout ce que ſes fauteurs peuvent alléguer : c'eſt que ſi l'on examine le ſyſtême des monarchies actuelles, on verra que dans celles où la puiſſance du prince eſt la plus bornée, il peut cependant tout le bien qui ſeroit au pouvoir du plus abſolu monarque, & qu'il n'eſt réellement reſſerré que pour les entrepriſes injuſtes, & pour tout ce qui peut lui être ſuggéré par le caprice ou pour ſatisfaire ſes paſſions. Qu'on refléchiſſe à cette vérité & qu'on interroge ſur-tout les faits.

Au reſte, quand j'ai comparé la révolution que les circonſtances actuelles ſemblent nous annoncer à celle qui eut lieu dans la minorité de Louis XIV, c'eſt ſeulement quant aux effets dans le cas où les peuples ne ſeroient pas plus heureux dans celle-ci. Mais il y a bien de la différence dans les cauſes de l'une & de l'autre, & c'eſt ce

qui doit nous faire eſpérer que l'iſſue ne ſera pas la même. La premiere n'étoit qu'une fermentation vague & preſque ſans objet de la part du peuple, que quelques grands ſurent mettre a profit pour leurs intérêts particuliers, elle fut tout au-plus occaſionnée par la délicateſſe de la nation qui ne vouloit pas voir a la tête du royaume un étranger tel que Mazarin, & non par les motifs d'un beſoin preſſant, ou pour mieux dire, la vérité eſt que les peuples longtems affaiſſés ſous le joug de Richelieu, anthouſiaſmes de la liberté qu'ils venoient de recouvrer, la porterent aiſement juſqu'à la licence, & en abuſerent pour ſe convaincre en quelque façon qu'ils la poſſédoient, à-peu-près, comme un malade qui, dans le tems de ſa convaleſcence, ne peut modérer les appétits de ſon nouvel état.

Mais la révolution dont il eſt plus que probable, que nous allons être témoins aujourd'hui, eſt fondée ſur des motifs d'une toute autre importance. Elle a moins pour principes le deſir ou la jouiſſance de la liberté, que l'impoſſibilité de ſupporter les charges de la ſervitude. Dès longtems familiariſés avec l'eſclavage, les Français ne demandoient pas même a en ſortir & ils n'élevent enfin leurs plaintes, que parce qu'on paſſe le terme où leur vigueur pouvoit ſuffir a le ſupporter. Mais c'eſt-là l'écueil ordinaire du deſpo-

tiſme, il marche de ſuccès en ſuccès, juſqu'à ce qu'enfin, ne ſachant pas s'arrêter à propos, il ſe trahit & ſe perd lui-même par ſes prétentions exceſſives; on lui réſiſte enfin parce qu'on n'a plus les moyens de lui obéir, & on fait par néceſſité, ce qu'on auroit du faire depuis long-tems par juſtice.

Français! quel peuple, plus que vous ſenſible, deſtiné à être heureux & le mérite davantage! Un ſol fertile, un air pur, les agrémens du caractere, les talens de l'eſprit, les vertus du cœur, tout ſe réunit au moral & au phyſique pour votre félicité. Vous êtes faits pour montrer ſans efforts à l'univers le chef-d'œuvre de la ſociété; car on ne peut raſſembler plus de matériaux pour conſommer ce bel ouvrage. Comment donc, avec tant de qualités précieuſes, principes & fondement ſure de la proſpérité d'un empire & de celle des particuliers, languiſſez vous, cependant preſque étrangers aux douceurs de l'exiſtence, ne tenant plus aux émotions de la joie que par ſecouſſes, d'une maniere convulſives & par l'heureuſe prérogative de votre caractere, plutôt que par ce ſentiment profond & délicieux du bien-être, dont le charme ſe répand ſur tous les inſtans de la vie? Pourquoi vois-je la plus nombreuſe partie de vos concitoyens ſe traîner a demi-nus & couverts de lambeaux, & contraſter ainſi, d'une maniere dégoutante, avec la pompe des

arts qui les entourent inutilement ! Pourquoi les vois-je parvenir à peine à ſe procurer des alimens groſſiers & mal-ſains, par un travail que le jour voit commencer & qui ne finit qu'avec lui ? Pourquoi enfin cette inquiétude qui ſe peint ſur tous les fronts & ces embarras domeſtiques multipliés dont preſque nul de vous n'eſt exempt ? N'en demandez compte qu'au deſpotiſme. Je vais vous dire ſon funeſte ſecret. Pour étendre ſon ſceptre de plomb ſur toutes les claſſes de l'état, il s'eſt aſſocié deux autres tyrans, la miſere & le luxe : la miſere fut chargé de contenir la partie indigente & répondre de ſon aſſerviſſement Que craindre en effet de ceux dont tous les moments ſont conſacrés à un travail forcé qui les épuiſe & pourvoit à peine à leur ſubſiſtance ; réduits à la la condition des bêtes brûtes, les traits mêmes de leur figure hâve & decharnée, ont a peine conſervé l'empreinte de l'homme. Le luxe fut deſtiné à maîtriſer ceux que quelque fortune & des lumieres rendoient plus dangereux.

Il efféminа les ames & les façonna à la dépendance ; il fit naître dans tous les cœurs mille paſſions & mille beſoins inconnus juſqu'alors, qui, ſe ſuccedant ſans ceſſe, les occupent tout entiers. L'égoiſme ſuccéda au patriotiſme, & la vanité changant d'objet n'aſpira plus à la gloire de la nation, mais ſe concentra dans chaque

individu ſur ſoi-même. Ainſi chacun oublia l'état pour ne s'occuper que de ſoi; ainſi le deſpoſtime imitant la férocité des orientaux à l'égard de ſes eſclaves auxquels ils confient la garde de leurs ſérails, dégrada ſes ſujets de l'humanité pour s'en aſſurer.

Cependant ces précautions générales ne ſuffiſoient pas, ils pouvoient être des ames fortes, impénétrables à la corruption, des Ulyſſes, capables de réſiſter aux enchantemens de Circé; leurs voix généreuſes pouvoient s'élever en faveur de la patrie, on ne manque pas de reſſources pour l'étouffer. Alors naquirent ſur le ſol degradé de la nation, les eſpions vils, les lâches délateurs, vermine juſqu'alors ignorée. Ils parurent dans tous les lieux publics, ils aſſiégerent le citoyen juſques dans ſes foyers. On profana les marques honorables de la valeur pour en revêtir ces monſtres de perfidie, afin qu'ils puſſent plus aiſément ſurprendre la confiance ſous un déhors reſpectable. L'honneur fut avili: on trembla dans le ſein de ſa famille, & on redouta les regards de l'amitié même: à force de craindre de penſer, bientôt on ne penſa plus, l'habitude d'en être privé fit enfin preſque méconnoître ſes droits à l'homme & la nation. Ils n'eurent plus d'autre aſile que le cœur de quelques hommes de bien: ces hommes privilégiés pouvoient les reclamer en faveur de leurs ſemblables;

mais

mais la penſée eut ordre de s'arrêter ſur leurs levres, les moyens par leſquels ils auroient pu la tranſmettre leur furent interdits, les preſſes leurs furent innacceſſibles, les conceptions du génie devinrent ſoumiſes à une inquiſition ſévere, & ſi malgré tant d'entraves, quelque productions parurent où des idées favorables au bonheur public, & conforme à la dignité de l'homme, étoient rappellées a la honte de la nation qui ſemble les déſavouer, elles ne furent point imprimées dans ſon ſein.

Mais que dirois-je des lettres de cachet, cet arme ténébreuſe dont l'uſage eſt une inſulte à l'humanité entiere, qui rend [redacted] le ſouverain qui s'en ſert, & dégrade le peuple qui le voit ſans indignation. Je n'y puis penſer ſans frémir, un homme ſacrifier d'autres hommes à ſes haines perſonnelles, à ſes fantaiſies, ou aux caprices de ſes créatures [redacted] un homme decider arbitralement de la liberté de la vie de ſon ſemblable, toute punition qui n'eſt point prononcé par un jugement d'après la loi, eſt un attentat. Grand Dieu! qui ſait combien d'innocentes victimes dont les cris n'ont pu franchir les épaiſſes murailles qui les renfermoient, ont été egorgéés, ſans témoins, dans leurs retraites obſcures, ſous le couteau ſanglant du deſpotiſme? Puiſſe ceſſer un jour ce terrible fléau! Vous qui penſez n'en être jamais atteints, tremblez: ces inſtrumens de vengeance

n'émanent, il eſt vrai, que du ſouverain ; mais tous ceux qui l'entourent ſe l'approprient, en faiſant adopter a leur maître abuſé, non ſeulement leurs animoſités particulieres, mais celles encore de tous ceux à qui ils veulent plaire.

Je ne prétends point accuſer l'autorité royale, ce n'eſt point à elle, c'eſt à ſon abus qu'il faut attribuer tous les maux dont je viens de parler; par ſa nature elle eſt la baſe d'un gouvernement qui a ſes avantages, c'eſt même le ſeul qui convienne a un état un peu étendu : voilà pourquoi les conquêtes de Rome amenerent la décadence de la république; il n'en pouvoit arriver autrement ; mais tous ici bas a une pente à dégénérer : l'inconvenient de la monarchie, c'eſt de tendre au deſpotiſme, il faut conſerver l'une & s'oppoſer à l'autre. Et c'eſt auſſi ſur ce plan qu'eſt établi la conſtitution de la monarchie Françaiſe, les états généraux y ſont le contre-poids de la puiſſance royale, enſorte que la nation ſe trouve en même tems ſouverain & ſujette ſous un double rapport; elle eſt ſouveraine quand elle eſt aſſemblée, elle eſt ſujette quand on conſidere chacun de ſes membres individuellement, & d'une maniere iſolée: cependant comme il eſt impoſſible dans toutes les occaſions où il eſt beſoin du conſentement unanime des peuples, comme pour établir de nouveaux impots &c., d'aſſembler les

états généraux, & que cette méthode auroit au moins les plus grands inconveniens, les parlemens furent deſtinés à les repréſenter & à leur ſervir d'organe ; telle eſt en abregé le ſiſtême de la monarchie Françaiſe, & c'eſt de l'application de ces principes que dérivera tout ce qu'il nous reſte à dire.

Au reſte, on conçoit aiſément que dans un tel arrangement de choſes lorſque les deux parties conſtitutives du gouvernement ſont en équilibre, un rien peut faire pancher la balance. Il ne faut qu'un inſtant de ſommeil de la part d'une des deux parties pour donner a l'autre un aſcendant marqué & lui faire faire des progrés effrayans. Car le premier ſuccès eſt le plus difficile, & dès qu'il a eu lieu il eſt bientôt ſuivi de mille autres.

C'eſt ce qui eſt arrivé en France, j'ai déjà dit comment Louis XIV avoit aſſervi la nation, tout concourut à le ſeconder & a perfectuer ſon ouvrage ; non ſeulement il colora l'eſclavage des formes les plus ſéduiſantes, mais la durée de ſon regne, le plus long dont la monarchie faſſe mention, en donna l'habitude, & on ſait que les habitudes même les plus biſarres, les plus pénibles & les plus onéreuſes deviennent beſoins. Ainſi les Français ſont devenus ſemblables a ces gens riches, qui ſont dépendans par cela même qui auroit du aſſurer leur independance, & qui ayant toujours

eu les moyens de payer quelqu'un pour veiller à leurs intérêts, ſe laiſſeroient plutôt ruiner que de donner un coup d'œil a leurs affaires; les Français dis-je ſont devenus incapables de prendre la peine d'être libres.

Examinons maintenant quels ſont les bornes légitimes de l'autorité du prince, & les faiſons remonter au point primatif dont elle eſt parti, puiſque la dignité de la nation, & le bonheur de chacun de ſes membres en dépend.

Le monarque ne peut le devenir que de deux maniere, ou par droit de conquête, ou par le conſentement de la nation. Le premier de ces droits n'engendre aucune obligation morale, & il eſt anéanti dès qu'on peut l'attaquer impunément. Mais ce n'eſt pas de lui qu'il doit être queſtion: tout le monde ſait que le premier roi des Français, & d'autres depuis lui, furent nommés par la nation. En effet, un peuple doit exiſter avant que quelqu'un le gouverne, & cette priorité d'origine qui a lieu néceſſairement, prouve elle même (l'hypotheſe de la conquête a part) les droits qu'elle a ſur ſon chef.

Qu'on ne diſe pas qu'elle a perdu ces droits depuis qu'elle les a conférés au monarque: tout prouve qu'elle les lui a remis & confiés, mais ſans les aliéner. En effet on l'a vu au moins deux fois dépouiller les héritiers légitimes, ſelon

l'ordre des ſucceſſions, pour placer la couronne ſur la tête de ceux que leur naiſſance n'y appelloit pas, d'où il ſuit qu'il faut dire de deux choſes l'une, ou que la maiſon regnante a uſurpé, ou que la nation eſt libre de dépoſſeder le ſouverain héréditaire pour en placer un de ſon choix ſur le trône: & on ne peut nier que cette derniere aſſertion ne ſoit vraie, car elle eſt confirmée par un uſage contre lequel perſonne n'a reclamé. Or on ſait que les loix dérivent des uſages, & que les uſages ſont loi eux-mêmes quand il n'y a pas d'engagement formel, & exprès à leur oppoſer. La fameuſe loi ſalique ſi ſcrupuleuſement obſervée n'a pas d'autre fondement.

Mais, du plus au moins, la conſéquence eſt juſte: Si la nation a le droit de dépoſſeder ſes monarques, à plus forte raiſon, peut-elle fixer les limites de ſon autorité: & en effet, le premier droit dérive du ſecond; car il ne peut être juſtifié, que parce que le ſouverain abuſe de ſon autorité ou ne rempli pas les vues de la nation; mais on ne peut abuſer que d'une choſe qui a des bornes, & ſi le pouvoir du prince étoit abſolu, il n'y auroit jamais lieux aux plaintes & aux réclamations, puiſque quelque choſe qu'il fit alors il ne pourroit outrepaſſer ſes droits.

Quand une nation ſe choiſit un ſouverain, c'eſt qu'elle croit devoir le faire pour ſon

bien-être : il n'y a pas d'obligation ſans cauſe ; elle donne donc pour recevoir. Par conſéquent il exiſte un engagement reciproque, un contract qui lie les deux parties. Il n'y a donc d'aucun côté une puiſſance abſolue, car la partie contractante qui en jouiroit pourroit ſe diſpenſer de toutes ſes obligations envers l'autre ſans que celle-ci eut aucune priſe ſur elle pour les lui faire remplir ; mais les parties contractantes ont mutuellement l'une ſur l'autre les droits qui réſultent de leurs conventions. L'une ne peut manquer aux conditions auxquelles elle eſt aſſujettie ſans que l'autre ne puiſſe l'y rappeller, ou ſe dégager elle-même.

Dire que nos roix ne tiennent pas leur pouvoir de la nation, c'eſt dire une choſe auſſi abſurde qu'elle eſt fauſſe ; je ne vois point d'ailleurs ce qu'ils y pourroient gagner, car dans ce cas les peuples n'ayant contracté envers eux aucun engagement, ne leur devroient rien.

Mais de qui donc auroient-ils reçu leur puiſſance ? J'entends repondre de Dieu & de leur épée, ſans doute Dieu préſide à tous les événemens, & il ne ſe fait rien ſans ſa volonté ; mais en raiſonnant ainſi, comme il eſt ſur qu'il ne leur a donné leur puiſſance que par des moyens humains, ne pourroit-on pas également les en dépouiller en diſant que c'eſt lui qui la leur ôte. Ce

qui fait aujourd'hui leur droit, ſeroit demain celui d'un uſurpateur heureux. Laiſſons donc là ces grands mots vuides de ſens. Dieu fait tout, ou plutôt il ne fait rien. Content d'avoir donné l'exiſtence à ſes immortels ouvrages, le reſte eſt l'effet de leur organiſation, & des rapports fortuits où ils ſe trouvent enſemble, rapports dont les combinaiſons ſe forment ou ſe détruiſent ſans ſon auguſte participation. Avoir d'autres idées c'eſt l'outrager, car c'eſt lui imputer tous les maux qui déſolent la terre pendant qu'ils ne ſont qu'une ſuite des loix éternelles dont l'ordre immuable ne peut être interverti même par ſa bonté.

On ajoute, & *à leur épée*, ce qui a bien quelque choſe d'un peu profane, comme ſi Dieu n'eut pas ſuffi. Leur épée d'ailleurs eſt riſible, car comment l'epée d'un ſeul homme pourroit elle aſſervir une nation; & ſi cette épée eſt réellement celle de ſes peuples, comment a t'elle pu tourner contr'eux? Mais on aime mieux être abſurde que reconnoiſſant. Tel eſt le ſot orgueil des rois, & c'eſt ainſi qu'Alexandre adopte avec empreſſement le conte ridicule qui le faiſoit naître de Jupiter.

La vérité eſt que la royauté eſt établie ſur un échange entre le prince & ſes ſujets. Ceux-ci lui abandonnent une partie de leurs propriétés, pour qu'il les conſerve dans la poſſeſſion paiſible de

l'autre ; mais cette partie n'eſt pas arbitraire. Il faut qu'elle ſoit adopté de deux contractants : elle ne peut pas hauſſer ou baiſſer au gré de l'un ou de l'autre. Son rapport ne peut pas ſouffrir d'altération ſans un conſentement mutuel. Sa fixation dépend d'une maniere invariable du prix que le prince prétend donner á ſes ſervices, & de celui que la nation y veut mettre. Voilà les principes ſur leſquels ſont établis les impôts, & d'après quoi on peut les juger.

Le monarque n'a donc pas le droit d'en augmenter aucun, ou d'en établir de nouveaux, ſans le conſentement exprès & poſitif de la nation qui peut calculer ſi cette addition de charges ne lui rend pas le traité mutuel, trop onéreux, & ſi elle veut y adhérer à ces nouvelles conditions. D'où il ſuit encore que les impôts accordés dans des beſoins preſſans doivent être paſſagers comme les cauſes qui les occaſionnent. Les continuer eſt un abus réel d'autorité, & un véritable vol.

C'eſt faute à la nation d'avoir ſcrupuleuſement exigé l'exacte obſervation de cette maxime, qu'elle ſe trouve aujourd'hui gémiſſante & accablée ſous l'énorme fardeau des impots. En effet chaque circonſtance urgente devenant le prétexte d'un impôt qui ne s'évanouiſſoit point avec elle, ils ſe ſont multipliés à l'infini, & il eſt reſulté de-là que non ſeulement on a été foulé lorſqu'il

n'étoit

n'étoit pas néceſſaire, mais encore qu'on s'eſt trouvé privé de reſſources dans le beſoin par un épuiſement total.

Il eſt un terme raiſonnable & proportionné aux revenus de la nation, que les impôts ne devroient jamais excéder. On y ſuppléroit dans les néceſſités urgentes par une contribution volontaire qui finiroit avec ſa cauſe.

Il ne m'appartient pas de fixer à quelle ſomme doivent monter les impôts, mais il eſt certain que tels qu'ils exiſtent, ils ſont beaucoup trop fort. Il ne faut pas croire qu'il ſuffira qu'on puiſſe les payer pour qu'ils deviennent légitimes, il faut encore qu'ils ſoient néceſſaires; mais la France eſt bien éloignée de les ſupporter avec aiſance: il eſt vrai qu'à cet égard la nation a un grand compte a demander au fiſc, puiſqu'il eſt certain que le plus grand nombre de ces impôts n'a lieu que par abus, & qu'elle ne les pas conſenti, ou ne les a conſenti que paſſagérement

Ce qui rend encore les impôts onéreux, c'eſt la maniere injuſte dont ils ſont repartis. Pendant que des citoyens donnent à peine de leur ſuperflus, il en eſt à qui on arrache le néceſſaire. Mais cela concourre aux vues du deſpotiſme, j'ai déjà parlé de cet horrible moyen de rendre les peuples miſérables pour les gouverner.

C'eſt par une ſuite de ces ſiniſtres intentions de

maîtriſer les uns par le luxe, & les autres par le beſoin qu'on met des taxes ſi exorbitantes ſur les denrées de premiere néceſſité, lorſqu'on ſemble avoir des ménagements pour mille objets qui ne ſont que de luxe. C'eſt abſolument le contraire de ce que la juſtice, & l'humanité préféroient de faire.

Tout concourre à rendre la charge infiniment plus peſante pour le pauvre, que pour le riche. Non ſeulement le pauvre n'a rien de trop, eſt mille fois plus grevé ſur ſon néceſſaire, que le riche ſur ſon ſuperflu ; mais encore il donne toujours à l'état ſans jamais en rien recevoir, tandis que les charges, les emplois, les rentes, les penſions, font revenir dans les mains de l'homme opulent beaucoup plus qu'il n'en eſt ſorti : auſſi cet homme voit-il ſans regret l'établiſſement de nouveaux impôts, parce qu'il ſait qu'il en partagera les produits, & qu'ils lui aſſurent ſes payemens.

Les objets de premiere & indiſpenſable néceſſité ne devroient être aſſujettis qu'à des impôts très modiques, & peut-être à aucuns. Vivre eſt un bienfait de la nature & non de la ſociété, celle-ci ne peut donc pas le faire acheter, elle ne peut vendre que les douceurs, & les aiſances de la vie, parce que c'eſt elle qui les procure.

On peut aſſurer qu'un pays eſt mal adminiſ-

tré, je veux dire qu'il ne l'eſt pas ſelon les loix de la raiſon & de l'humanité, lorſqu'on voit une foule d'êtres, habitans & cultivans une contrée fertile, travailler ſans relâche, & paſſer cependant toute leur vie mal nourris, mal vêtus, mal logés, & mourant de faim, s'ils viennent par malheur à ſe trouver ſans ouvrage, ou malades. Dans un tel pays on fait fort bien d'établir & de multiplier les hôpitaux; mais il ſeroit mieux de ne pas les rendre néceſſaires.

Tout homme qui travaille, doit trouver dans ſon gain, non-ſeulement dequoi ſatisfaire aux appetits & aux beſoin de la nature, mais auſſi dequoi ſe procurer une certaine aiſance, les douceurs de la vie juſqu'à un certain point, & des reſſources dans l'âge où il n'aura plus de vigueur. Il ſuffit d'être homme pour avoir droit à l'exiſtence phyſique, mais l'homme en ſociété doit prétendre a quelque choſe de plus. Sauvage il auroit vécu de la vie animale, peut-être avec moins de peines: quels avantages retire-t il donc de la communauté, ſi ſa miſe ne lui rapporte pas une exiſtence plus aiſée, plus douce, & plus aſſurée?

Je ne cherche point à préſenter des idées brillantes, mais utile; je ne prétends point dire des choſes qui n'aient point encore été entendues, elles ſeront neuves tant qu'on n'en aura point

fait uſage, & on ne ſauroit trop les répéter ; j'obſerverai donc encore ici que les frais immenſes de la perception des impôts abſorbent vainement la ſubſiſtance des peuples écraſés, que c'eſt un nouveau fardeau d'autant plus douloureux à porter qu'il eſt ſans objet ; ſi un roi ne vit pas de peu, comme dit Tabelais, qu'eſt-ce donc quand il faut engraiſſer la ferme qui n'eſt pas moins avide ? Il y auroit mille moyens de lever les contributions des peuples d'une maniere qui fut moins diſpendieuſe; mais depuis que ces contributions ne ſont pas ce quelles doivent être, il a fallu placer par tout des bras, inſtrumens de la violence, pour ſoutenir des prétentions équivoques.

Mais ces armées d'employés, de commis, de receveurs &c, qu'en ferez-vous, me dit-on? quand toutes les places de la ſociété ſont occupées, que tant de gens ne peuvent en obtenir, qu'on s'y preſſe de toutes parts, faut il encore augmenter la foule des aſpirans aux autres conditions par le retranchement de celle-ci ? Ecoutez-moi, je vais vous répondre, & ma reponſe ſera bien ſimple : mais ſi vous êtes de bonne foi, je leverai toutes vos difficultés. Jamais la population n'eſt trop nombreuſe quand le peuple eſt heureux & que l'abondance circule, & quelque mediocre quelle ſoit, elle parut trop grande dans le cas contraire : convenir

comme vous le faites qu'il y a difficilement de l'occupation pour tout le monde dans vos états, comme il eſt vrai, c'eſt faire la ſatyre la plus forte de votre gouvernement : il n'y a des deſœuvrés, que parce qu'il y a des gens qui ne conſomment pas: vous me demandez-donc quel uſage je ferois de vos commis ; & moi je vous réponds que ſi, ſelon mon plan, cette partie nombreuſe de vos concitoyens, que leurs ſueurs laiſſent dans la pauvreté, acquéroient l'aiſance qui lui eſt due, il ſe feroit une conſommation infiniment plus grande en toutes choſes. Vous auriez donc beſoin d'un ſurcroît de marchands, & d'ouvriers dans tous les genres, & toutes les conditions devenant plus occupées ſeroient néceſſitées d'admettre de nouveaux membres en ſupplément.

Puiſqu'on ne peut établir de nouveaux impôts comme nous l'avons dit, ſans le conſentement de la nation, le Parlement avoit donc le droit de rejetter ceux qui ont été propoſés derniérement : c'eſt s'abuſer étrangement que de croire qu'on puiſſe lui impoſer ſilence au moyen d'un lit de juſtice. Ceux qui ſoutiennent que telle eſt la conſtitution de l'état, citent des abus pour des loix ; mais quand il diroient vrai, les droits de l'équité & du bons ſens ſon impreſcriptibles, & il ſeroit contradictoire d'admettre un pouvoir pour contrebalancer l'autorité royale & s'oppoſer à ſes abus,

& d'attribuer en même tems au monarque la faculté d'anéantir le pouvoir au moyen d'une vaine cérémonie dépendante de ſa volonté : on ne voit pas qu'elles injuſtices un roi ne pourroit pas ſe permettre, & autoriſer dans un tel ſyſtême. Pour qu'une telle puiſſance fut ſans inconvéniens, il faudroit ſuppoſer que tous les princes fuſſent des anges de bonté & de lumiere ; or il ſeroit beaucoup plus raiſonnable de croire à l'infaillibilité du Pape.

Le Parlement a donc pu faire les proteſtations qui ont eu lieu de ſa part ! l'eſpece d'exil par lequel on a voulu les en punir fut donc une injuſtice.

Le même raiſonnement eſt applicable aux emprunts. Ils n'ont pas moins de rapport avec l'interêt de la nation, quoique ce rapport paroiſſe moins direct, & d'ailleurs l'enrégiſtrement néceſſaire de la part des Parlement dans l'un & dans l'autre cas, eſt égalemens la preuve pour tous les deux du droit qu'il a de les rejetter ou de les admettre. En effet le beſoin rigoureux d'un enrégiſtrement ne peut être ſans objet, & il ne peut pas non plus en avoir d'autre que de conſtater un approbation. Mais l'approbation elle-même ſuppoſe la faculté de la refuſer ; car du moment qu'elle ne ſeroit pas volontaire, elle n'auroit ni mérite ni but. La conduite que le gouvernement a tenu envers deux magiſtrats,

qui, en disant librement leur avis n'ont fait q'user du privilége, & remplir les devoirs de leur charge & de leur conscience, est donc vexatoire, contraire à l'équité, & attente même aux droits de la nation qu'on outrage dans ceux qui sont commis pour prendre sa défense.

J'ose même dire que dans les circonstances actuelles, cette conduite est d'une politique mal éclairée ; elle aigrit les esprits qui voyent avec douleur un tel acte de despotisme, & elle n'avance en rien les intérêts particuliers du monarque, puisque les contrariétés qu'il éprouve ne peuvent pas tenir à la voix de deux citoyens ; car la nation n'est jamais représentée que par l'unanimité des suffrages, & le corps respectable qui en est dépositaire n'en existe pas moins, & de plus il existe ulcéré, & moins disposé à l'indulgence, par l'injustice qu'on fait éprouver à ses membres. Chacun pense avec raison qu'il pourroit être victime d'un pareil traitement.

On sent bien qu'on a voulu effrayer par le coup d'éclat tous ceux qui oseroient désormais résister à l'autorité du prince ; mais il n'est pas sûr que l'effet soit tel qu'on le desire. Cependant je conçois que si la nation voit un tel acte d'un œil d'indifférence, si la magistrature reste sans applaudissemens, ou sans vengeance, ce corps dégradé aura brillé pour la derniere fois, & ne

renfermera plus à l'avenir que des eſclaves. Quelle ame aſſez généreuſe voudroit en effet ſacrifier déſormais ſes plus chers intérêts, ſes vues ambitieuſes, ſa liberté, ſa vie pour défendre des concitoyens, & une patrie ſans force, ou ſans reconnoiſſance, contre un deſpote qui diſpenſeroit ſeul les faveurs ou les ſupplices.

Il eſt à remarquer que dans tous les pays du monde, & dans tous les tems, ce ſont preſque toujours des actes de violence exercés contre des particuliers en vertu d'un pouvoir deſpotique, qui ont amené des révolutions. Voilà pourquoi Jean Jacques dit que Machiavel eſt le livre des républicains, plutôt que celui des rois; car les princes qui veulent adopter ſes maximes font marcher leur puiſſance à ſa deſtruction, en indiſpoſant contre elle; & Rome qui ſeroit toujours demeuré monarchie ſous Deshuma, ne pouvoit changer la forme de ſon gouvernement que ſous un Tarquin.

Aujourd'hui les états monarchiques n'ont pas beſoin de devenir républicains pour jouir de la liberté à laqu'elle ils ont droit de prétendre, on ſait comment on peut allier la dignité du trône, & celle de la nation, les droits du citoyen, & ceux du prince.

L'Angleterre nous en offre un modele, mais la France me ſemble avoir dans ſa propre conſ-

conſtitution

titution les moyens d'en offrir un plus brillant encore & moins ſuſceptible d'abus. C'eſt aux états généraux, qui ſont de l'eſſence de ſon gouvernement, qu'elle en peut être redevable; mais il ne faudroit pas qu'ils fuſſent convoqués à la volonté du prince. Il eſt à craindre avec cette reſtruction qu'ils demeurent inutiles, faute d'être mis en action; c'eſt à la loi à les aſſembler elle même à des époques fixes. Ces époques ne devroient être ni trop proches ni trop éloignées. J'eſtime qu'ils devroient avoir lieu tous les cinq[illegible]ans. Ce terme ſeroit aſſez long pour n'être pas importun par un retour trop fréquent, & il ſeroit aſſez court pour ne pas laiſſer faire à l'autorité royale trop de pas vers le deſpotiſme où elle tend ſans ceſſe: ainſi elle ſe trouveroit ramener, à de certains intervalles, à ſon point fixe avant qu'elle eut pu s'en écarter beaucoup. Au reſte, c'eſt un régime néceſſaire à tous les états qu'il y ait une puiſſance capable de les remonter pour ainſi dire, parce qu'il faut abſolument que leurs reſſorts, comme ceux d'une horloge, ſe reſſerrent ou ſe relachent. C'eſt ce qu'avoit bien compris le ſage Loſle, lorſque donnant des loix à la Caroline, il deſira qu'elles fuſſent renouvelées au bout de cent ans: tout change ici bas, & le tems ne laiſſe rien dans ſa même ſituation. Il faut donc de nouvelles loix qui s'adaptent à ces variations, ou

un pouvoir qui ramene les choſes à leur premier état, pour que les loix premieres ſoient encore convenables.

Ce dernier parti, qui eſt ſans contredit préférable, n'étoit pas praticable autrefois, parce que des cauſes étrangeres & des obſtacles venant du dehors, pouvoient a chaque inſtant en contrarier les operations, & exiger d'autres plans. Aujourd'hui qu'il paroit que toutes les puiſſances de l'Europe ſont fixées d'une maniere irrévocable où elles ſe maintiendront mutuellement, aujourd'hui que les états ſont garants ſolidairement les uns des autres, les révolutions qui peuvent déſormais troubler leur harmonie, de maniere a renverſer leur conſtitution, ne peuvent naître que dans leur ſein. Il eſt donc vrai de dire qu'un royaume qui auroit un bon plan, & des reſſources pour ne jamais s'en écarter, auroit lieu de ſe promettre une proſpérité conſtante & durable, & qu'en lui aſſurant au-dedans une marche ſure & invariable, il jouiroit toujours de la même vigueur. C'eſt ce que la France a droit d'eſperer des états généraux : dans un ſiecle ou les lumieres jailliſſent de toutes parts, qu'ils donnent au gouvernement les formes les plus convenables, & que leur retour périodique ſoit deſtiné a prévenir la deſtruction de ces formes inaltérables, gardiennes ſacrées du bonheur des peuples : alors notre hiſtoire ne ſera

plus qu'un cercle de proſpérités, ſpectacle intéreſſant par ſa monotonie même.

Puiſſe nôtre ſiecle voir réaliſer ce beau projet! Il n'en fut jamais de plus facile à exécuter; il ſuffit de vouloir. Ceux qui ſont intéreſſés a ce qu'il n'ait pas lieu, en éxagerent les difficultés, & le reſte des hommes accoutumé à n'être pas heureux, en eſt venu au point de ne pas croire même qu'il ſoit poſſible de l'être, & d'accuſer de chimere tout ce qui tend à cet objet, comme s'il étoit de notre nature de vivre malheureux, & comme ſi les forces réunies de la ſociété, ne devoient pas contribuer a porter pour nous à la perfection ces jouiſſances & ce bien être auquel la nature nous a deſtiné. Qu'un monarque qui concourreroit lui-même à l'accompliſſement d'un tel deſſein ſeroit grand, qu'il ſeroit cher à ſes peuples, & aux races futures? Mais ceux qui l'entourent & qui le tiennent eux-mêmes dans une dépendance ſervile, lui feront redouter cette dépendance noble & ſublime ou il ſe mettroit de la nation. Ah! puiſſe-t-il ſecouer ce joug honteux, & ſe confiant à un peuple qui cherit ſes rois avec une tendreſſe bien digne de retour, mérite les bénédictions de nos derniers neveux.

BRITISH MUSEUM